



MZ-CR RELEVÉ DE DÉCISIONS 4 Avril 2025

**RELEVÉ DE DÉCISIONS
REUNION DU COMITÉ SYNDICAL**
*Qui s'est tenue le Vendredi 4 Avril 2025
Dans la Salle Monin*

Etaient présents

Présents : Mesdames CARTIER et JOURDANNEAU FORT, Messieurs BATTESTI, GOMEZ, DAMERVAL et GROUSSEAU, **formant la majorité des membres en exercice.**

Absent excusé ayant donné pouvoir : Pouvoir de Monsieur SARI à Madame CARTIER.

Absente excusée : Madame HIDRI.

Absent : Monsieur REDA

Secrétaire : Samia CARTIER

* **Les membres techniciens** : Mesdames TUTOIS-JACOB (Direction des sports CD 91), BOCHONKO (Directrice du Syndicat Mixte) et Monsieur ZERIOUH (Directeur Adjoint)

Monsieur Thierry BATTESTI, Président, ouvre la séance. Il informe les membres que le Comité Syndical a été légalement convoqué par courriel du 28 Mars 2025.

6 élus sont présents, le quorum est atteint et le Comité peut valablement délibérer. En conséquence, il déclare la séance ouverte à 17 heures 30.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Délibération n° 20250401

Vu le débat d'orientation budgétaire que le Comité Syndical a tenu à sa séance du 24 janvier 2025,

Vu les statuts du Syndicat Mixte fixant la répartition de la contribution des collectivités associées,

Vu la délibération n° 20220703 d'adoption au 1^{er} janvier 2023 de la norme budgétaire et comptable M57

Vu la délibération n°20221203 d'adoption du Règlement Budgétaire et Financier du SMEAG

Vu la délibération n°20221204 adoptant les méthodes d'amortissements comptables -

Vu la convention du 26 Septembre 1998 fixant les modalités de répartition des 25% de contribution revenant aux Communes,

Vu les articles L 2312-3 et R 2311-1 du CGCT,

Vu l'état des restes à réaliser au 31-12-2024 joint à la présente,

Considérant que le Comité Syndical du 25 Mars 2025, après un premier examen du Budget Primitif 2025, a décidé de reporter son approbation à la présente séance,

Vu les courriers des Maires en date 28-03-2025 des villes de Draveil, Vigneux sur Seine et Juvisy sur Orge confirmant leur engagement de versement d'une subvention exceptionnelle sur 2025,



Vu le projet de convention signée entre le Syndicat Mixte et les villes de Draveil, Vigneux sur Seine et Juvisy sur Orge,

Le Comité Syndical, après avoir examiné les éléments figurant au dossier et après en avoir délibéré par 6 voix pour et 1 voix contre,

- * confirme la non ouverture de l'équipement de la baignade sur la saison 2025,**
- * confirme le vote par chapitre de ce budget,**
- * opte pour une présentation par nature de ce budget,**
- * approuve le Budget Primitif 2025 et la reprise des restes à réaliser au BP tel que présenté au dossier où sont inscrits :**

Section Fonctionnement prévisionnel du BP 2025

	BP 2025
<i>011 - Charges à caractère général</i>	808 364.17 €
<i>012 - Charges de personnel et assimilé</i>	1 858 353.00 €
<i>65 - Charges de gestion courante</i>	64 191.69 €
<i>67 - Charges exceptionnelles</i>	50.00 €
<i>042 - Opération d'ordre de transfert</i>	122 227.80 €
Total Dépenses	2 853 186.66 €
<i>013 - Atténuation de charges</i>	73 829.73 €
<i>70 - Produits des services du domaine</i>	1 602 073.93 €
<i>74 - Dotations et participations</i>	858 000.00 €
<i>75 - Autres produits de gestion courante</i>	259 824.00 €
<i>042 - Opération d'ordre de transfert</i>	59 459.00 €
Total Recettes	2 853 186.66 €

La section Fonctionnement du Budget Primitif 2025 est équilibrée.

Section Investissement - Vue d'ensemble

*** Inscription**

	BP 2025	CR 2024
<i>040 - Opération d'ordre entre section</i>	59 459.00	0.00
<i>20 - Immobilisations incorporelles</i>	113 825.30	7 920.00
<i>21 - Immobilisations corporelles</i>	185 000.00	79 868.34
<i>23 - Immobilisations en cours</i>	793 219.86	239 091.97
Total Dépenses	1 151 504.16	326 880.31
<i>10 - Dotations fonds divers réserves</i>	161 909.82	16 657.51
<i>13 - Subventions d'investissement</i>	867 366.54	310 222.80
<i>040 - Opération d'ordre de transfert</i>	122 227.80	0.00
Total Recettes	1 151 504.16	326 880.31

La section Investissement du Budget Primitif 2025 est équilibrée.

*** autorise son Président à appeler auprès des collectivités locales associées une avance de 75% de la contribution prévisionnelle 2025, soit :**

<i>Département</i>	387 884
<i>Draveil</i>	45 684
<i>Vigneux sur Seine</i>	46 740
<i>Juvisy sur Orge</i>	36 871
<i>Total</i>	<hr/> 517 179

APPROBATION DE LA CONVENTION 2025 AVEC LE DEPARTEMENT

Délibération n° 20250402

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 6 voix pour et 1 voix contre, mandate son Président pour signer la convention 2025 avec le Département de l'Essonne relative au versement de la contribution.